

Bourse de recherche pour les cycles supérieurs sur les changements climatiques et l'eau

MODÈLE DE LETTRE DE SOUTIEN DU DIRECTEUR DE THÈSE OU DE MÉMOIRE

Le demandeur est tenu de présenter une lettre de soutien signée par le directeur de thèse ou de mémoire sur papier à en-tête d'une université reconnue.

La lettre doit contenir les renseignements suivants :

- nom du directeur de thèse ou de mémoire
- université/département
- titre (poste)
- numéros de téléphone et de télécopieur
- courriel

La lettre doit confirmer ce qui suit :

- 1- L'approbation par le directeur de thèse ou de mémoire non seulement du sujet, mais aussi de la proposition de recherche du demandeur.
- 2- La liste des cours suivis et à suivre par le demandeur dans le cadre du programme de doctorat ou de maîtrise.
- 3- La confirmation que tous les cours requis pour le programme d'étude seront terminés avant la réception de la bourse. Le CRDI accordera une dérogation si l'université exige qu'un ou deux cours doivent être suivis après la recherche sur le terrain.
- 4- La capacité du demandeur de mener à bien les travaux de recherche sur le terrain.

Remarque : Avant le début de la période visée par la bourse, le directeur de thèse ou de mémoire doit confirmer que le demandeur aura terminé tous les cours et, s'il s'agit d'un doctorat, qu'il aura réussi les examens de synthèse écrits et oraux.

Cette lettre dûment remplie peut être remise au demandeur dans une enveloppe scellée et ajoutée aux autres documents à l'appui de la candidature. S'il s'agit d'une copie numérisée, veillez à ce qu'elle comporte la signature de votre directeur de thèse ou de mémoire et qu'elle soit en format PDF. Veuillez faire parvenir votre demande à l'attention de :

Nicole Mayer
Adjointe de programme
Programme Changements climatiques et eau
Objet : Demande de bourse Adaptation H2O
1-613-696-2309

Par courriel

carregeo@gmail.com

Objet du courriel : Demande de bourse Adaptation H2O

DATE BUTOIR

La lettre DOIT ÊTRE REÇUE par courriel au plus tard **le jeudi 1er septembre 2011**.
Les documents électroniques doivent être envoyés **avant minuit** .

S'IL MANQUE DES ÉLÉMENTS D'INFORMATION DANS LA LETTRE, LA DEMANDE SERA JUGÉE INCOMPLÈTE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.